



Amis pêcheurs,

Vous trouverez ci-après copie de l'**arrêté préfectoral du 9 avril 2021 instaurant jusqu'au 31 décembre 2021 un parcours de graciacion pour la truite fario dans la rivière "La Touvre" et son affluent "Le Viville" afin d'activer le principe de précaution dans ces cours d'eau**, consécutivement au constat que la saprolégniose y provoque une mortalité importante de reproducteurs de truites fario.

Le linéaire concerné par cette disposition dans la Touvre va des sources au pont de la route de Paris à Gond-Pontouvre ; pour le Viville du pont de la RN 141 à sa confluence avec la Touvre.

"La Truite saumonée" avait observé avant l'ouverture 2021 que, pour la 4^{ème} année consécutive, la saprolégniose avait à nouveau infecté les truites fario dans la Touvre et le Viville et provoqué la mort de nombreux géniteurs. Elle a examiné toutes les solutions permettant de limiter à court terme les conséquences de cette zoopathologie sur la population piscicole de la rivière. **À une forte majorité, son conseil d'administration a privilégié l'instauration d'un no-kill pour les farios pour la saison 2021.** Cette mesure présente l'avantage de ne pas pénaliser les pêcheurs qui pourront continuer à pratiquer leur hobby tout en n'aggravant pas la diminution de la population piscicole en ajoutant la pression des prélèvements de poissons aux effets létaux de la saprolégniose.

Afin de connaître votre position, l'AAPPMA vous a proposé une enquête sur l'instauration d'un no-kill pour les farios dans la Touvre en 2021. Vous trouverez ci-après la synthèse de vos réponses : **vous vous êtes exprimés à une très large majorité en faveur cette disposition.**

"La Truite saumonée" a transmis une demande de mise en place d'un parcours de graciacion farios à la Fédération de pêche de la Charente pour avis. La Fédération de Pêche l'a transmise à son tour aux services compétents de la préfecture de la Charente qui l'ont validée.

"La Truite saumonée" a bien conscience que **la solution d'un no-kill ne peut être qu'une mesure circonstancielle et transitoire et l'AAPPMA, en collaboration avec la Fédération de pêche, s'emploie activement à identifier les agents responsables de la réapparition de la saprolégniose dans la Touvre et le Viville afin de limiter sa récurrence préjudiciable à la population piscicole.** Nous vous tiendrons informés des progrès de nos travaux.

Nous espérons ainsi retrouver à l'ouverture 2022 une rivière plus saine peuplée de poissons non-infectés, pour le plaisir de tous nos adhérents.

"La Truite saumonée"